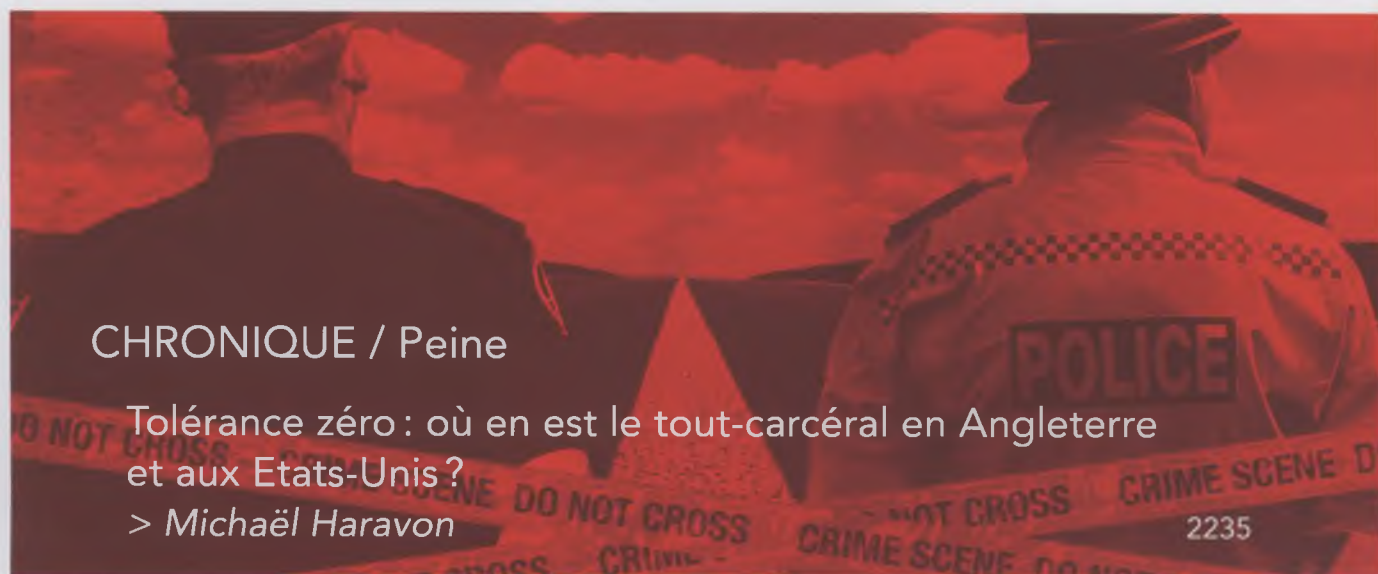


Recueil Dalloz

> hebdomadaire
189^e année
3 octobre 2013
n° 33 / 7570^e
pages 2217 à 2264



CHRONIQUE / Peine

Tolérance zéro : où en est le tout-carcéral en Angleterre et aux Etats-Unis ?

> Michaël Haravon

ÉDITO

2217 Les vécés étaient fermés à l'internet, *Félix Rome*

ACTUALITÉS

- 2220 Cautionnement (formalisme) : place de la mention manuscrite
- 2221 Juge-commissaire : compétence exclusive pour la désignation d'un expert
- 2222 Auto-entrepreneurs : nouveautés fiscales dans le projet de loi de finances pour 2014
- 2225 Responsabilité du syndicat (vice de construction) : normes parasismiques
- 2226 Cumul des mandats : opposition persistante du Sénat
- 2227 Elections municipales et européennes : fixation du calendrier
- 2228 Soins psychiatriques sans consentement : adoption définitive du texte
- 2230 Budget de la justice pour 2014 : 32 millions d'économies sur l'aide juridictionnelle
- 2231 Conseil supérieur de la magistrature : présentation du rapport d'activité 2012

POINT DE VUE

2233 Les clauses d'indivisibilité entre contrats de travail : une licéité en trompe-l'œil, *Jean Mouly*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2242 **Panorama** : Droit patrimonial de la famille, *Vincent Brémont, Marc Nicod et Janine Revel*
- 2252 **Notes** : Le droit au respect de sa servitude, *note sous Civ. 3^e, 5 juin 2013, Antoine Tadros*
- 2255 Cession de créance, transfert de dette et exception de compensation, *note sous Com. 2 juill. 2013, Laetitia Bougerol-Prud'homme*
- 2260 Droit de préemption de la SAFER et bien(s) mixte(s), *note sous Civ. 3^e, 5 juin 2013, Franck Roussel*

ENTRETIEN

2264 Anne-Laure Stérin - Création d'entreprise : quelles mesures incitatives ?

DALLOZ



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Florine LHUILLIER (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Mame - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Octobre 2013

Editions Dalloz

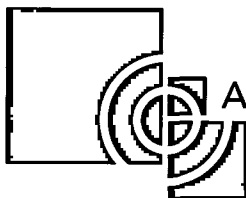
Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14°
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 000 98
Code APE 5811Z
TVA FR 69 572 195 550
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart jeté
« Brochure Colloque AJ pénal »

SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

2217 Les vécés étaient fermés
à l'internet



ACTUALITÉS

2220

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement (formalisme): place de la mention manuscrite, *Com. 17 sept. 2013*

Entreprise en difficulté

Dispense de vérification des créances: mesure d'administration judiciaire, *Com. 17 sept. 2013*

Juge-commissaire: compétence exclusive pour la désignation d'un expert, *Com. 17 sept. 2013*

Contrat poursuivi (impayés): compétence du juge des référés, *Com. 17 sept. 2013*

Admission des créances: omission sur l'état des créances, *Com. 17 sept. 2013*

Fonds de commerce

et commerçants

Auto-entrepreneurs: nouveautés fiscales dans le projet de loi de finances pour 2014

Société et marché financier

SCI (cessions de parts sociales): établissement obligatoire d'un acte authentique ?

2223

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance automobile: recours de l'assuré contre le conducteur, *Civ. 2^e, 12 sept. 2013*

Caisse centrale de réassurance: constitutionnalité de la garantie de l'Etat, *Cons. const., 27 sept. 2013*

2224

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (sanction des « pas-de-porte »): inconstitutionnalité de la répétition des sommes, *Cons. const., 27 sept. 2013*

Copropriété

Responsabilité du syndicat (vice de construction): normes parasismiques, *Civ. 3^e, 18 sept. 2013*

2225

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Convention de Rome (contrat de travail): loi du pays d'accomplissement habituel du travail, *CJUE 12 sept. 2013*

Ressortissant turc: entrée sans visa et bénéfice d'une prestation de services, *CJUE 24 sept. 2013*

2226

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Faute non intentionnelle: non-renvoi d'une QPC (affaire AZF), *Crim. 24 sept. 2013*

2226

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Cumul des mandats: opposition persistante du Sénat
Elections municipales et européennes: fixation du calendrier

Relations entre l'administration et les citoyens: adoption du texte par les députés

Domaine public fluvial (stationnement): constitutionnalité des contraventions, *Cons. const., 27 sept. 2013*

Fiscalité

Loi de finances pour 2014: présentation du projet en conseil des ministres

Santé publique

Soins psychiatriques sans consentement: adoption définitive du texte

2228

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Reçu pour solde de tout compte (dénonciation): non-renvoi d'une QPC, *Soc. 18 sept. 2013*

Messagerie électronique (usage syndical): constitutionnalité de la nécessité d'un accord, *Cons. const., 27 sept. 2013*

Sécurité sociale

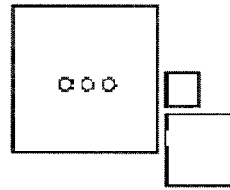
Maladie professionnelle (amiante): indemnisation du préjudice d'anxiété, *Soc. 25 sept. 2013*

2230

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

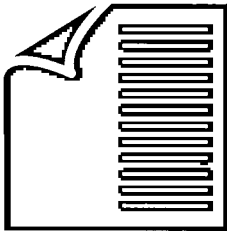
Profession juridique et judiciaire

Budget de la justice pour 2014: 32 millions d'économies sur l'aide juridictionnelle
Conseil supérieur de la magistrature: présentation du rapport d'activité 2012
Consultation juridique: prestations d'une société de conseil, *Paris, 18 sept. 2013*



POINT DE VUE

2233 Les clauses d'indivisibilité entre contrats de travail: une licéité en trompe-l'œil par Jean Mouly



ÉTUDES ET COMMENTAIRES



CHRONIQUE

2235 Tolérance zéro: où en est le tout-carcéral en Angleterre et aux États-Unis? par Michaël Haravon

PANORAMA

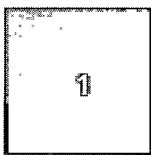
2242 Droit patrimonial de la famille juin 2012 - juin 2013 par Vincènt Brémiond, Marc Nicod et Janine Revel

NOTES

2252 Le droit au respect de sa servitude, note sous Civ. 3^e, 5 juin 2013 par Antoine Tadros

2255 Cession de créance, transfert de dette et exception de compensation, note sous Com. 2 juill. 2013 par Laetitia Bougerol-Prud'homme

2260 Droit de préemption de la SAFER et bien(s) mixte(s), note sous Civ. 3^e, 5 juin 2013 par Franck Roussel



ENTRETIEN

2264 Anne-Laure Stérin - Création d'entreprise: quelles mesures incitatives?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).